

Bruxelles, le 17 mai 2024  
(OR. en)

9723/24

CDR 68

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination de deux suppléants du Comité des régions, proposés par la République fédérale d'Allemagne - Adoption

---

1. Par lettres du 7 décembre 2023<sup>1</sup> et du 19 décembre 2023<sup>2</sup>, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la démission de M. Josef FREY, suppléant du Comité des régions, et de la fin du mandat sur la base duquel M<sup>me</sup> Heike SCHARFENBERGER, suppléante du Comité des régions, avait été proposée et nommée.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.
3. En application de cette disposition et en vue de leur remplacement, le gouvernement allemand a proposé<sup>3</sup> M. Niklas NÜSSLE, *Mitglied des Landtages von Baden-Württemberg* (membre du parlement du Land de Bade-Wurtemberg), et M. Gregory SCHOLZ, *Mitglied des Landtages von Rheinland-Pfalz* (membre du parlement du Land de Rhénanie-Palatinat), représentants de collectivités régionales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, en tant que suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

---

<sup>1</sup> 16639/23.

<sup>2</sup> 5160/24.

<sup>3</sup> 9698/24 et 9766/24.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 9721/24 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-